

Mot de vos représentants syndicaux

Bonjour à toutes et à tous,

C'est une année scolaire toute particulière que nous nous apprêtons à débiter avec nos élèves ! L'enseignement apporte toujours son lot de défis à surmonter, mais le défi actuel semble parfois plus grand que nature. Malgré tout, plusieurs d'entre nous attendent avec impatience de retrouver leurs élèves en croisant les doigts pour un retour à la normale le plus tôt possible ! Votre professionnalisme et votre créativité prennent si souvent les devants afin d'assurer le meilleur environnement d'apprentissage pour vos élèves petits et grands !

Cependant, il demeure tout de même prioritaire de prendre soin de vous. Votre santé tant physique que psychologique est importante pour bien accomplir votre travail. Depuis l'ouverture des bureaux du Syndicat, nous priorisons les dossiers de santé et sécurité afin de nous assurer que vos conditions de travail actuelles respectent les recommandations de la santé publique, de la CNESST et du ministère. En cas de divergence entre ces trois entités, ce sont les moyens les plus prudents qui doivent être mis en place dans les écoles !

D'ailleurs, il revient à l'employeur de protéger la santé et d'assurer la sécurité et l'intégrité physique de ses travailleurs. La Loi sur la santé et la sécurité du travail (LSST) exige que l'employeur prenne toutes les mesures nécessaires pour y parvenir (article 51). Pour ce faire, il doit, entre autres, mettre en œuvre des méthodes d'identification, de correction et de contrôle des risques. Vos élèves sont importants, mais votre sécurité doit tout de même être une préoccupation de l'employeur et nous sommes là pour leur rappeler !

De plus, vos personnes déléguées ont reçu un sondage afin de vérifier si toutes les mesures à mettre en place par l'employeur l'ont été. Le Syndicat a également eu une rencontre avec des représentants du Centre de services scolaire, une inspectrice de la CNESST et un représentant de la Santé publique. Plusieurs ajustements devraient déjà avoir été apportés. Vous trouverez à même cet Info-SEEL, le *Guide des normes sanitaires en milieu de travail pour le réseau scolaire (préscolaire, primaire, secondaire, formation générale des adultes, formation professionnelle)* – COVID-19 ainsi qu'une fiche explicative de *L'ordre de priorité des mesures de contrôle* de la CNESST. N'hésitez pas à nous écrire au z45.laurentides@lacsq.org si vous avez besoin d'aide afin de faire respecter ces recommandations.

Nous vous souhaitons donc une excellente rentrée en toute sécurité avec vos collègues et vos élèves ! Nous espérons qu'elle sera remplie de surprises et de nouveaux visages qui vous feront vivre les beaux moments qui vous ont fait choisir le plus beau des métiers, celui d'enseignantes et d'enseignants !

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Reprise des actions de mobilisation

À la suite du décret du 13 mars dernier déclarant l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois, il avait été décidé de suspendre les actions de mobilisation en lien avec les négociations de notre convention collective. Malgré cela, nos représentants sur l'équipe de négociation n'ont jamais cessé les pourparlers afin d'améliorer nos conditions de travail. Après plusieurs échanges avec ceux de la partie patronale, nos demandes ne sont toujours pas entendues et ce qu'on nous propose ne reflète pas la réalité de nos besoins. C'est pourquoi il a été décidé de reprendre les actions de mobilisation à partir de la rentrée scolaire.



Nous vous demandons donc de porter le t-shirt de négociation lundi prochain pour l'accueil de vos élèves. Par la suite, nous le porterons tous les jeudis, et ce, jusqu'à nouvel ordre. D'ailleurs, n'hésitez pas à prendre en photos vos équipes-écoles mobilisées et à nous faire parvenir ces dernières afin que nous puissions les partager sur nos réseaux sociaux.

En éducation, faut que ça change maintenant !

Martin Bergeron,
Vice-président du SEEL

Infos-négo de la Centrale des syndicats du Québec (CSQ)



Si vous souhaitez en apprendre davantage sur les négociations des secteurs public et parapublic, nous vous invitons à consulter les Infos-négos de la CSQ en cliquant sur le lien suivant : negociation.lacsq.org.

Vous y trouverez une dizaine d'articles traitant de nos demandes, des offres reçues, des analyses de ces dernières, etc.

Bonne lecture !

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Petit rappel

Pour permettre une prise de décision en connaissance de cause, notre convention prévoit la participation des enseignantes et des enseignants sur divers comités au niveau de l'école. Ces comités doivent être formés en assemblée générale par le personnel enseignant.

- Le comité consultatif (convention locale 4-2.00) : Attention ! Ce comité doit être formé avant le 30 septembre.
- Le comité EHDAA au niveau de l'école (convention nationale 8-09.05)

L'assemblée générale peut choisir de se doter de comités supplémentaires pour discuter de certains sujets, entre autres, les normes et modalités, le projet éducatif, la grille-matière. Les modalités de ces comités doivent être décidées en assemblée générale. C'est au personnel enseignant que revient le choix de créer un comité ou de discuter du sujet dans l'assemblée générale. De plus, lorsque l'assemblée crée un comité, il faut veiller à ce qu'il soit reconnu dans votre tâche et qu'il représente un réel besoin pour votre école. N'oubliez pas de produire des procès-verbaux de ces réunions. En cas de mésentente, ils seront très utiles !

Sur notre site Internet au www.seel.qc.ca, vous trouverez des fiches résumant le chemin légal pour discuter des projets pédagogiques particuliers, du temps alloué aux matières et des normes et modalités de votre école.

Vous êtes les mieux placés pour connaître les besoins de vos élèves, il est important que votre opinion soit écoutée !

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

Planificateur syndical

Connaissez-vous le planificateur syndical ? Chaque année, le Syndicat offre un planificateur annuel à ses membres. Dans cet outil gratuit, vous retrouvez une mine de renseignements sur les services offerts par le Syndicat, sur les différents congés prévus à la convention collective, sur les dates importantes à retenir ainsi que les calendriers de chacun des secteurs.

Cette réalisation est possible grâce à l'appui de commanditaires de la région. De plus, une partie des sommes recueillies sert à l'élaboration de projets pour les élèves en difficulté.

Si vous souhaitez vous en procurer un, nous vous invitons à communiquer avec la personne déléguée de votre école ou en écrivant au z45.laurentides@lacsq.qc.ca.

Annie Domingue,
Présidente du SEEL

